

Première rencontre des utilisateurs de l'autopartage à Marseille : le vendredi 10 décembre 2004

Notre coopérative de voitures partagées compte aujourd'hui 142 conducteurs abonnés (nous étions 75 il y a un an). En février prochain nous fêterons nos trois ans d'activité mais en attendant cet évènement, nous avons jugé utile d'organiser une rencontre à laquelle est invité l'ensemble de nos utilisateurs et de nos partenaires.

Cette rencontre aura lieu le 10 décembre prochain à partir de 16h45 dans la salle de l'auditorium du Conseil Régional Provence Alpes Côte d'Azur, 27 place Jules Guesde 13002 Marseille (métro Jules Guesde ou Colbert). Pour nos abonnés, ce sera l'occasion de s'exprimer publiquement sur notre service, de dire ce qu'ils en attendent. L'objectif est de mieux nous connaître et de partager un peu plus que des voitures.

Cette réunion sera également l'occasion de dessiner des perspectives d'avenir. Notre ambition est de maintenir pendant encore les trois années qui viennent le rythme de doublement du nombre d'abonnés constaté durant les deux années et demi qui viennent de s'écouler. Ce développement du service est attendu par nos partenaires publics et privés comme un élément de solution important aux problèmes que pose la voiture en ville. Cette ambition implique la mise en œuvre de moyens qui dépassent largement notre seule structure et engage l'ensemble de nos partenaires dans une grande variété de thématiques comme la diffusion de l'information, la mise à disposition de nouvelles voitures et de nouvelles places de stationnement...

Nous souhaitons en cette occasion remercier chaleureusement de leur soutien actif le Conseil Général des Bouches du Rhône, le Conseil Régional Provence-Alpes-Côte d'Azur, l'ADEME, ESIA et la Fondation France Active, Marseille Service Développement, la Caisse d'Epargne, la RTM et le fond de capital risque alternatif GARRIGUE.

Réduire ses impôts en soutenant l'autopartage

En devenant sociétaire de notre coopérative vous bénéficiez évidemment de tarifs plus avantageux sur vos utilisations (-15% en moyenne) mais vous avez également droit à une réduction de 228,67 € sur votre impôt sur le revenu de l'an prochain. Date limite pour en bénéficier : le 31 décembre 2004. Contact : Yvon ROCHE au 04 91 91 18 72.

Si vous n'êtes pas utilisateur du service vous pouvez parfaitement souscrire une part sociale pour soutenir notre projet et bénéficier de la réduction d'impôts.

L'autopartage et la politique de stationnement en centre ville

Le Plan de Déplacement Urbain (PDU) de la Ville de Marseille indique pour l'année 1999 que 7500 voitures ne bougent qu'une fois par semaine (ou moins) et occupent la moitié des places de stationnement autorisées dans les 1^{er}, 3^{ème}, 5^{ème} et 6^{ème} arrondissement. Ces voitures "ventouse" encombrent inutilement le centre ville et lui donnent une mauvaise image. C'est pourquoi, en préalable à la réalisation du tramway, la Ville envisage de construire des parkings réservés aux résidents. La construction d'une seule place de stationnement en centre ville coûte 15 000 € (100 000 F).

Pourquoi dépenser 15 000 € pour une voiture qui ne roule pratiquement jamais ?
--

Le plan parking dévoilé par la municipalité prévoit la construction de plusieurs milliers de places de stationnement en centre ville. Il est évident que le financement en sera assuré en partie par les impôts locaux. Il est également important de rappeler qu'un parking est un investissement irréversible qui joue le rôle d'aspirateur à voiture induisant par sa seule présence un trafic important.

Notre service de voiture partagée s'adresse justement à ces 7 500 foyers marseillais qui n'ont besoin d'une voiture qu'occasionnellement.

A l'inverse de la construction de parking, la mise en place d'une voiture partagée est réversible et en grande partie autofinancée. Nous demandons une aide symbolique à la Ville : une subvention de 15 000 euros sur trois ans, ainsi que son intervention pour l'obtention de places de stationnement et un peu de communication. Dans trois ans, nous devrions gérer une flotte de 40 à 60 voitures qui auront remplacé 300 à 400 voitures personnelles¹ soit la construction évitée d'un parking de 5 millions d'euros.

Extension du service à St Charles et prochainement à la Corderie

A partir du 1^{er} janvier 2005, nous disposerons d'un nouveau site de stationnement à la gare St Charles. Nous y installerons pour commencer une Peugeot 206.

Nous négocions également la mise en place de véhicules dans le parking de la Corderie (7^{ième}). Réponse en début d'année également.

¹ Selon les études existantes, une voiture partagée remplace 6 à 7 voitures personnelles.